

## Le Mercredi Des Illustres – n°47

### MIREILLE DELMAS-MARTY

« Ainsi avons-nous observé que la sécurité sans liberté conduit au totalitarisme tandis que la liberté sans sécurité mène le monde au chaos. De même, la compétition sans coopération peut conduire au règne de la force (...) alors que la coopération sans compétition est souvent inefficace. Et l'on pourrait compléter les exemples à propos des quatre autres vents : l'innovation paralyse ; l'exclusion sans l'intégration c'est l'enfermement, l'éloignement ou la guerre, mais l'intégration sans l'exclusion peut aboutir à une fusion mortifère <sup>1</sup> ».



**Biographie :** Mireille DELMAS-MARTY naquit à Paris le 10 mai 1941. Docteure en 1969 puis agrégée de Droit privé et sciences criminelles l'année suivante, elle commença sa carrière universitaire à Lille. En 1992 elle intégra l'Institut Universitaire de France dans lequel elle enseigna jusqu'en 2002. Elle rejoignit alors le prestigieux Collège de France, devenant titulaire de la chaire « *Études juridiques comparatives et internationalisation du Droit* » où elle y défendit notamment le concept pluridisciplinaire de « *Souveraineté solidaire* ». Membre de nombreux comités de réflexions et commissions tant gouvernementales qu'Européennes, elle fut pionnière en matière de droit pénal des affaires. Selon elle, le droit ne peut être pensé isolément du monde qui nous entoure et notamment celui économique « *Je vois le droit comme un processus de transformation et le juriste comme un paysagiste*<sup>2</sup> ». Elle prit finalement sa retraite académique en 2012, le Professeur Alain SUPIOT reprit alors sa chaire. Mireille DELMAS-MARTY était Docteure *Honoris Causas* de huit universités à l'international. À partir de 2011 elle était également membre de l'Académie des sciences morales et politiques et ce jusqu'à son décès le 12 février 2022.

**Spécialités :** Droit pénal, Droit international, Droit européen, Droit comparé, Droits de l'Homme.

#### Ouvrages majeurs :

- *Punir sans juger*, Économica, 1992.
- *Pour un droit commun*, Seuil, 1994.
- *Les Forces imaginantes du droit*, Collection de quatre tomes, Seuil, 2004-2011.

**Divers :** *Philosophe, visionnaire et humaniste* selon les termes du premier Procureur général de la Cour de cassation François MOLINS<sup>3</sup>, elle présida la commission *Justice pénale et Droits de l'homme*<sup>4</sup> qui avait, dès les années 1990, défendu la consécration des principes fondamentaux de la procédure pénale : « *le malaise actuel de la justice pénale tient moins à l'indifférence du législateur qu'à l'accumulation de réformes ponctuelles, partielles, ajoutant toujours de nouvelles formalités, de nouvelles règles techniques qui ne s'accompagnent ni des moyens matériels adéquats ni d'une réflexion d'ensemble sur la cohérence du système pénal.* ». Également en 1997 son rapport *Corpus Juris*<sup>5</sup> soulignait la nécessité de protéger les intérêts financiers de l'Europe. Elle défendait alors la création d'un ministère public européen dont le champ de compétence matériel porterait sur la fraude aux intérêts financiers de l'Union Européenne. Vingt ans plus tard, en octobre 2017 le Règlement Européen instituant le Parquet Européen<sup>6</sup> est adopté. Ce parquet supranational et indépendant est désormais compétent matière de fiscalité et de probité publique à l'échelle européenne.

<sup>1</sup> M. DELMAS-MARTY, *Aux quatre vents du monde*, Seuil, 2016.

<sup>2</sup> Conversation entre Giles CLEMENT et Mireille DELMAS-MARTY lors des journées « *Paysages en mouvement- Lignes de vie, lignes de fuite* » organisées du 5 au 8 octobre 2017 par le Centre culturel de rencontre de Goutelas au château de Goutelas.

<sup>3</sup> Colloque en hommage à Mireille DELMAS-MARTY, Cour de cassation 13 octobre 2022. À cette occasion, le premier Président de la Cour de cassation Christophe SOULARD a également qualifié Mireille DELMAS-MARTY de *visionnaire*. Guy CANIVET appelait quant à lui Mireille DELMAS-MARTY « *la conscience du droit* ».

<sup>4</sup> *Commission justice pénale et Droits de l'homme : La mise en État des affaires pénales*, La documentation française, 1991.

<sup>5</sup> M. DELMAS-MARTY (Dir.), *Corpus juris – portant dispositions pénales pour la protection des intérêts financiers de l'Union européenne*, Économica, 1997.

<sup>6</sup> Règlement (UE) 2017/1939 du Conseil du 12 octobre 2017.